Image not found or type unknown

licenciement pour inaptitude et délais

Par **nutnut**, le **13/02/2012** à **12:43**

Bonjour,
Lors de ma précédente question, j'ai omis de préciser que j'ai été licencié suite à un Accident de Travail et ai été reconnu "inapte" par la médecine du travail, dès le 1er rendez-vous.
Après l'entretien préalable au licenciement, mon employeur vient dond de me spécifier le licenciment. Dans ce courrier, il m'indique qu'il faudrait que je me déplace au secrétariat de l'entreprise afin d'y récupérer mes documents, congés payés etc...
J'ai appelé ce matin pour prévenir de mon passage et la secrétaire me demande de rappeler mercredi (après-demain) pour savoir où en est le dossier, au niveau de la comptabilité...Je voudrai savoir si celà est légal car, je crains que l'entreprise ne repporte ainsi sans cèsse la remise des documents ainsi que les indemnités qui me sont dûes...
Encore merci pour tout. Trés cordialement vôtre.

Par **P.M.**, le **13/02/2012** à **16:40**

Bonjour,
Il aurait été préférable de poursuivre le même sujet et je vous ai déjà répondu dans celui-ci...
J'ajoute que l'employeur aurait pu vous payer le préavis mois par mois et vous délivrer le solde de tout compte seulement à son issue mais que celui-ci ne peut pas donner lieu à différé d'indemnisation par Pôle Emploi qui doit prendre en compte la date de la lettre de licenciement...

Par **nutnut**, le **13/02/2012** à **16:52**

Il ne me reste plus qu'à attendre encore quelques jours...C'est un vrai plaisir de lire une réponse aussi claire! Merci d'avoir pris le temps de vous pencher sur mon problème et à bientôt. Cordialement vôtre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés